

**Composition des conseils
de perfectionnement des
formations de Licence de la
FSI**

Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 22 mars 2018

Délibération 2018/03/CFVU- 32

Vu le code de l'éducation, notamment son article L.712-6-1 ;

Vu les statuts de l'Université Toulouse III - Paul Sabatier notamment son article 35 ; 8 ;20

Vu l'arrêté Licence notamment son article 3

Vu la proposition du conseil de la FSI

Après en avoir délibéré, les conseillers adoptent la composition des conseils de perfectionnement des formations de Licence de la Faculté des Sciences et d'Ingénierie.

Licence mention EEA :

- 4 enseignants
- 1 BIATSS
- 8 représentants du monde socio-économique
- 2 étudiants

Licence mention Génie Civil :

- 7 personnels issus des équipes pédagogiques dont 1 BIATSS
- 5 représentants du monde socio-professionnel
- 3 étudiants

Licence mention Mécanique :

- 13 personnels issus des équipes pédagogiques dont 1 BIATSS
- 8 représentants du monde socio-professionnel
- 5 étudiants

Licence mention Physique :

- 9 personnels issus des équipes pédagogiques dont 1 BIATSS
- 7 représentants du monde socio-professionnel
- 4 étudiants

Licence mention Sciences de la Terre :

- 5 personnels issus des équipes pédagogiques
- 3 représentants du monde socio-professionnel
- 2 étudiants

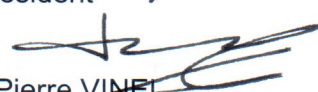
Licence mention Sciences de la Vie :

- 12 personnels issus des équipes pédagogiques dont 2 BIATSS
- 8 représentants du monde socio-professionnel
- 4 étudiants

Lorsqu'un responsable perd la qualité au titre de laquelle il a été désigné, il est procédé à la désignation de son successeur par le directeur de la composante.

Toulouse le 23 mars 2018

Le Président

Jean-Pierre VINEL 

Nombre de membres : 40

Nombre de membres présents ou représentés : 20

Nombre de voix favorables : 20

Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'abstentions : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Nombre de votes blancs : 0